



Èvre - Thau - St Denis
Robinets - Haie d'Alot

Extrait du registre des délibérations
Séance du Comité Syndical du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mai à 18H00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle de la Moine, à Beaupréau-en-Mauges sur la première convocation qui leur a été adressée le 12 mai 2026 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

Étaient présents :

Cholet Agglomération :

CA titulaires BOCHEREAU Anthony, CALLERI Alberto,
..... CORABOEUF Ludovic, RIGOULAY Michel,
..... TIGNON Jean-Robert
CA suppléants CESBRON Bernard

Mauges Communauté :

MC titulaires ALIGON Gildas, AUDOIN Dominique, BACLE Philippe,
..... BILLET Isabelle, CAILLAULT Guy, DAVID Richard,
..... GRATON Henri, JEANNETEAU Henri-Noël, JOSSE Elsa,
..... PAGEAU Michel, PIGREE Céline, THOMAS Jérémy
..... TUFFREAU Vivien
MC suppléants HAY Laurent, PIOU Dominique, PITON Anthony,
..... POHU Didier

Loire Layon Aubance :

LLA titulaire Néant
LLA suppléant TAUPIN Michaël

Était également présent : Néant

Délégués absents excusés :

Cholet Agglomération : DELAUNAY Patrice

Mauges Communauté : BARBEAU Christelle, BENOIST Yannick, GILIS Philippe, GUIMAS Claude, LEROUX Yann, MARTIN Luc, NAUD Laëtitia, ROBINEAU Olivier

Communauté de Communes Loire Layon Aubance : JURET Virginie

Pouvoirs : M. Yannick BENOIST, délégué titulaire de Mauges Communauté, absent donne pouvoir de vote à M. Guy CAILLAULT

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 21

Mme Elsa JOSSE, déléguée de Mauges Communauté est nommée secrétaire de séance.

1. Présentation du SMiB et du SAGE

Monsieur Johan RENAUD, coordinateur et animateur Agricole du syndicat, présente le syndicat et le SAGE, leur territoire, le fonctionnement, les différentes actions ainsi que les enjeux en cours. Il explique également le lien entre le SMiB et le SAGE.

2. Installation du comité syndical

Monsieur Guy CAILLAULT, 4^{ème} Vice-Président sortant :

- Procède à l'appel nominatif des nouveaux délégués et proclame le comité syndical installé.

Monsieur le Vice-Président a dénombré 24 délégués présents, et 1 pouvoir.

Monsieur Guy CAILLAULT, 4^{ème} Vice-Président sortant, cède la présidence de l'assemblée au doyen d'âge :

Monsieur Michel PAGEAU né le 15 septembre 1953.

3. Election du Président

Monsieur Michel PAGEAU, doyen de l'assemblée assure la présidence (art. L.2122-8 du CGCT). Monsieur le Président invite le comité syndical à procéder à l'élection du Président et rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le vote se tient à bulletin secret.

Monsieur Michel PAGEAU (doyen d'âge de l'assemblée) et Monsieur Anthony PITON (cadet de l'assemblée) ont été désignés comme assesseurs.

La candidature suivante est enregistrée :

- Candidature de M. Jérémy THOMAS, délégué de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l'élection du Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne [a]	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral [b]	0
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	0
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	22
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	12

- A obtenu

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffre	Nombre de voix en lettres
Jérémy THOMAS	22	Vingt-deux

Monsieur Jérémy THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu Président du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot et a été immédiatement installé.

4. Approbation du nombre de Vice-présidents et du nombre de membres du bureau

Le nouveau Président installé, M. Jérémy THOMAS propose à l'assemblée de fixer le nombre de Vice-Présidents et le nombre de membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT et aux statuts.

Le président propose au comité le nombre de 5 vice-présidents. Il précise que le bureau est composé :

- Du Président
- Des Vice-Présidents
- De 4 membres

Le Comité Syndical, fixe le nombre de 5 vice-présidents, et de 4 membres du bureau par vote à main levée, à l'unanimité.

5. Élection des Vice-Présidents

Élection du 1er Vice-Président du SMiB Èvre – Thau – St Denis - Robinets – Haie d'Alot

M. Jérémy THOMAS, nouveau Président, invite le comité syndical à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président, en application de l'article L.5211-2 du CGCT.

La candidature suivante est enregistrée :

- Candidature de M. Jean-Robert TIGNON, délégué de Cholet Agglomération.

Les délégués procèdent ensuite à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne [a]	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral [b]	0
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	0
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	22
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	12

- A obtenu

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffre	Nombre de voix en lettres
Jean-Robert TIGNON	22	Vingt-deux

Monsieur Jean-Robert TIGNON, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 1^{er} Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot et a été immédiatement installé.

Élection du 2nd Vice-Président du SMiB Èvre – Thau – St Denis - Robinets – Haie d'Alot

M. Jérémy THOMAS, nouveau Président, invite le comité syndical à procéder à l'élection du 2nd Vice-Président, en application de l'article L.5211-2 du CGCT.

La candidature suivante est enregistrée :

- Candidature de M. Dominique AUDOIN, délégué de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l'élection du 2nd Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne [a]	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral [b]	0
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	1
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	21
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	12

- A obtenu

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffre	Nombre de voix en lettres
Dominique AUDOIN	21	Vingt-et-un

Monsieur Dominique AUDOIN ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 2nd Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot et a été immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} Vice-Président du SMiB Èvre – Thau – St Denis - Robinets – Haie d'Alot

M. Jérémy THOMAS, nouveau Président, invite le comité syndical à procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président, en application de l'article L.5211-2 du CGCT.

La candidature suivante est enregistrée :

- Candidature de M. Henri-Noël JEANNETEAU, délégué de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne [a]	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral [b]	0
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	1
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	21
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	12

- A obtenu

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffre	Nombre de voix en lettres
Henri-Noël JEANNETEAU	21	Vingt-et-un

Monsieur Henri-Noël JEANNETEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 3^{ème} Vice-président du SMIB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d’Alot et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} Vice-Président du SMiB Èvre – Thau – St Denis - Robinets – Haie d’Alot

M. Jérémy THOMAS, nouveau Président, invite le comité syndical à procéder à l’élection du 4^{ème} Vice-Président, en application de l’article L.5211-2 du CGCT.

La candidature suivante est enregistrée :

- Candidature de M. Guy CAILLAULT, délégué de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l’élection du 4^{ème} Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne [a]	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l’article L.66 du Code Electoral [b]	0
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	0
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	22
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	12

- A obtenu

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffre	Nombre de voix en lettres
Guy CAILLAULT	22	Vingt-deux

Monsieur Guy CAILLAULT ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 4^{ème} Vice-président du SMIB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d’Alot et a été immédiatement installé.

Élection du 5^{ème} Vice-Président du SMiB Èvre – Thau – St Denis - Robinets – Haie d’Alot

M. Jérémy THOMAS, nouveau Président, invite le comité syndical à procéder à l’élection du 5^{ème} Vice-Président, en application de l’article L.5211-2 du CGCT.

La candidature suivante est enregistrée :

- Candidature de M. Michel PAGEAU, délégué de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l’élection du 5^{ème} Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne [a]	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l’article L.66 du Code Electoral [b]	0
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	0
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	22
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	12

- A obtenu

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffre	Nombre de voix en lettres
Michel PAGEAU	22	Vingt-deux

Monsieur Michel PAGEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été élu 5^{ème} Vice-président du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot et a été immédiatement installé.

6. Élections des membres du bureau

M. Jérémy THOMAS, nouveau président, invite le comité syndical à procéder à l'élection des membres du bureau, en application de l'article L.5211-2 du CGCT. Il indique qu'il faut inscrire quatre noms sur le bulletin de vote.

M. Jérémy THOMAS, fait part de son souhait d'avoir une égalité des sexes au sein des membres du bureau, et propose donc aux femmes déléguées présentes, si elles le souhaitent, de proposer leur candidature.

M. Michel PAGEAU fait part de son souhait, d'avoir un(e) représentant(e) de la commune d'Orée d'Anjou.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Candidature de M. Yannick BENOIST, délégué de Mauges Communauté.
- Candidature de M. Michel RIGOULAY, délégué de Cholet Agglomération.
- Candidature de M. Philippe BACLE, délégué de Mauges Communauté.
- Candidature de Mme. Isabelle BILLET, déléguée de Mauges Communauté.

Les délégués procèdent ensuite à l'élection des membres du bureau.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne [a]	22
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du Code Electoral [b]	0
A déduire : bulletins blancs L.65 du Code Electoral [c]	0
Suffrages exprimés [d = a-b-c]	22
Majorité absolue [e = (d/2 arrondi au supérieur) ou (d/2+1)]	12

- Ont obtenu :

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffre	Nombre de voix en lettres
Yannick BENOIST	21	Vingt-et-un
Michel RIGOULAY	22	Vingt-deux
Philippe BACLE	22	Vingt-deux
Isabelle BILLET	21	Vingt-et-un
Vivien TUFFREAU	1	Un
Richard DAVID	1	Un

Les candidats, ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus membres du bureau du SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot et ont été immédiatement installés.

7. Délégation du Comité Syndical au Président

Conformément à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut déléguer certaines de ses attributions au Président, afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat. Lors de chaque réunion du comité syndical, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical décide de déléguer au Président les attributions suivantes :

- Passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 25 000 euros hors taxes par marché
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat
- Réaliser et gérer les lignes de trésorerie nécessaires (ouverture, tirages et remboursements infra-annuels) prévus lors de l'élaboration du budget
- De gérer la carrière du personnel

Le Président pourra charger un des Vice-Présidents de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder les délégations citées ci-dessus,
- D'appliquer les dispositions de l'article L-2122-17 du CGCT qui prévoient qu'en cas d'empêchement du Président, les Vice-Présidents dans l'ordre du tableau, pourront prendre en son nom les décisions pour lesquelles il a reçu délégation par la présente délibération.

8. Désignation à la Commission Locale de l'eau du SAGE Èvre – Thau – St Denis

Le SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot est la structure porteuse du SAGE Èvre – Thau – St Denis.

La Commission Locale de l'eau, instance du SAGE demande la désignation de deux représentants du SMiB suite au renouvellement du comité syndical pour siéger au sein du 1er collège de la CLE.

M Jérémy THOMAS, Président, propose la candidature de Elsa JOSSE.

Madame Elsa JOSSE, déléguée de Mauges Communauté se porte candidate.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la représentation du SMiB à la Commission Locale de l'eau, par Madame Elsa JOSSE.

9. Désignation à la Commission Locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire

Le SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Alot a pris la compétence GEMA sur les bassins versant Robinets Haie d'Alot depuis le 1er janvier 2019. Ces bassins sont intégrés au SAGE Estuaire de la Loire.

La Commission Locale de l'eau, instance du SAGE Estuaire de la Loire demande la désignation d'un représentant du SMiB suite au renouvellement du comité syndical pour siéger au sein du 1er collège de la CLE.

M Jérémy THOMAS, Président, propose au comité syndical de désigner un délégué pour représenter le syndicat.

M Michel PAGEAU, délégué de Mauges Communauté, se porte candidat.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la représentation du SMiB à la Commission Locale de l'eau, par Monsieur Michel PAGEAU.

10. Élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Le Président Jérémy THOMAS, expose, en tant que collectivité adhérente, le SMiB participe à la gouvernance du syndicat e-collectivité.

À ce titre, un représentant doit être désigné.

Ce représentant :

- participe au collège électoral
- vote pour élire les délégués
- contribue à la représentation du SMiB

M Jérémy THOMAS, Président du SMiB Evre - Thau – Saint-Denis – Robinets – Haie d'Alot, se porte candidat.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la représentation du SMiB à e-collectivités, par Monsieur Jérémy THOMAS.

11. Approbation du règlement intérieur du Comité Syndical

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales-CGCT prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Les articles 10 et 13 ont été modifiés.

Une proposition a été remise aux membres du comité syndical. Le président donne lecture du règlement intérieur annexé.

Le Président Jérémy THOMAS, informe que des changements aux articles 10 et 13 ont été apportés.

Article 10 : Le terme « [...] du code du marché publique. » a été modifié par « [...] du code de la commande publique. »

Article 13 : La ligne « Le suppléant est invité à chaque comité syndical et peut participer à l'ensemble des débats. » a été ajoutée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur présenté rappelant les dispositions du CGCT, les diverses dispositions législatives et réglementaires, ainsi que certaines règles propres au syndicat
- Donne pouvoir au président pour signer le règlement intérieur

12. Nomination du Président au certificat électronique pour la dématérialisation des échanges sécurisés au format PES V2

Monsieur le Président rappelle que le SMiB s'est engagé dans la dématérialisation des données comptables avec la trésorerie de Beaupréau.

La société Berger Levraut gestionnaire du logiciel comptable E-Magnus qu'utilise le syndicat, met en place une procédure pour la mise en place des échanges sécurisés au format PES V2.

Un certificat électronique sera utilisé pour signer ces documents.

Un certificat électronique est un document sous forme électronique attestant du lien entre les données de vérification de signature électronique et un signataire.

Le certificat garantit :

- L'identité de la personne signataire (carte d'identité) ;
- L'intégrité des documents échangés (c'est à dire la protection contre toute altération) ;
- l'assurance de non-répudiation (c'est à dire l'impossibilité de renier sa signature).

L'abonnement au certificat électronique est de trois ans, le support cryptographique est une clé USB.

M. le Président propose à l'assemblée d'être lui-même désigné sur le certificat.

Le Comité Syndical, à vote à main levée, et à l'unanimité, décide :

- De nommer Jérémy THOMAS, président du SMiB sur le certificat électronique.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'abonnement et les documents s'y rapportant.

13. Planning des réunions

Le Président Jérémy THOMAS, propose à l'assemblée de prévoir le prochain comité syndical en date du 22 juin 2026.

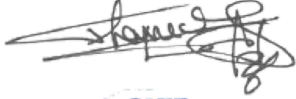
De plus, il propose de fixer toutes les dates des futurs comités syndicaux, afin de s'organiser au mieux. Un formulaire sera envoyé afin de convenir d'un horaire qui conviendrait le mieux à tous.

Le prochain comité étant proche, aucune date de bureau n'a été fixée.

14. Clôture du Comité Syndical

Jérémy THOMAS, nouveau président du SMiB, remercie les équipes du SMiB pour l'organisation de ce comité, ainsi que l'ensemble des délégués présents à l'assemblée pour leur confiance.

Fin du comité syndical à 20h10



SMiB
Èvre - Thau - St Denis
Robinets - Haie d'Alot